

possible d'en faire l'emploi, car la terre n'est pas toujours préparée à le recevoir, l'état des chemins et des champs s'oppose parfois à son transport, et les attelages ne sont pas toujours disponibles. Il est donc indispensable de garder le fumier quelque temps dans le voisinage des étables, mais il faut le garder de manière à ce qu'il n'éprouve aucune déperdition.

Lorsque le fumier est en tas, la masse s'échauffe spontanément sous l'influence de l'air, de la chaleur, de l'humidité et elle entre en fermentation. Dans ce cas le fumier est exposé à deux grandes causes de perte. D'une part, les principes ammoniacaux formés pendant la fermentation se dégagent dans l'atmosphère; d'autre part, les principes solides du fumier sont lavés par les eaux de pluie qui tombent sur le tas et sont transportés dans les rigoles et les fossés. Lorsque les fumiers ne sont pas abrités, ces deux causes de perte amènent une diminution notable dans la valeur et la quantité du fumier. Il est facile d'obvier à cette perte, c'est-à-dire en dirigeant convenablement la fermentation du fumier. On supprime complètement ces deux causes en recueillant ce qui s'échappe du tas de fumier; pour cela on dispose un endroit particulier dans la cour de la ferme pour y déposer le fumier. La disposition de ces places est d'une haute importance, puisque d'elle dépend la bonne ou la mauvaise confection des fumiers.

Ces places à fumier doivent être dans le voisinage des étables ou écuries, afin de diminuer les transports de l'étable jusqu'au tas de fumier. On peut déposer ces fumiers sur une plateforme ou creuser une fosse dans le sol.

Plateforme ou fosse doivent remplir les conditions suivantes: 1o. Recueillir tout le purin dans un réservoir de telle sorte qu'on puisse facilement s'en servir pour arroser le fumier de temps à autre; 2o. empêcher les eaux extérieures de venir laver le fumier, faisant en sorte que les eaux pluviales ne tombent pas sur le tas; 3o. empêcher le fumier de s'évaporer trop vite et d'être lavé inégalement par les pluies abondantes; 4o. donner au tas de fumier une base assez étendue pour qu'on ne soit pas obligé de l'élever trop haut, sept à huit pieds sont plus que suffisants; 5o. diviser cette base en plusieurs quartiers de manière que le vieux fumier ne soit pas enterré sous le nouveau; 6o. placer le tas de manière que l'approche des voitures soit facile et que les charges assez lourdes puissent en être retirées sans de grands efforts.

Ces conditions sont essentielles. Lorsqu'elles sont observées, les autres perfectionnements que l'on peut recommander ne sont que d'une importance relativement secondaire.

D'après ces conditions, le cultivateur doit donc se garder d'établir la place à fumier sous l'eau qui s'échappe des couvertures des bâtiments; il ne devra pas non plus déposer les fumiers dans la partie basse de la cour. Il faut également empêcher que le fumier soit brassé par les animaux et les volailles qui multiplieraient la surface d'évaporation et feraient perdre une plus grande quantité de principes fertilisants gazeux.

D'après ces principes, voici une bonne manière de disposer la place à fumier: On choisit un endroit qui puisse mettre la plateforme à l'abri des eaux amonées par la pente du terrain ou qui proviennent de la toi-

ture des bâtiments. On nivelle la surface du terrain ainsi que les alentours. Il n'est presque jamais nécessaire de paver cette place, ni de prendre aucune disposition pour empêcher le jus de fumier de s'infiltrer; même sur un terrain sablonneux, le sol ne s'improigne qu'à la profondeur de quelques pouces. Cependant si le terrain est très perméable, il sera avantageux d'élever de la plateforme une épaisseur de terre de trois à quatre pouces et de remplacer par de la terre argileuse tout autour de la plateforme; en contact avec le dessus du tas une rigole doit être faite. Cette rigole est destinée à conduire le jus du fumier dans le réservoir à purin situé dans la partie la plus basse du terrain; cette rigole doit être entretenue avec soin. Le réservoir placé en dehors du tas, ou sous le tas même, peut consister en une simple fosse ouverte de deux pieds de profondeur, avec les côtés en talus pour empêcher les éboulements. On fait aussi les parois de cette fosse en une bonne maçonnerie. Si la fosse est en dehors du tas de fumier, il faudra élever le mur de quelques pieds au-dessus du sol, afin d'empêcher les animaux d'y pénétrer.

Les dimensions de la fosse doivent être proportionnées à la place à fumier, et il faudra la faire d'autant plus grande que l'on se propose d'enlever le purin moins souvent. Une fosse carrée de huit à dix pieds de côté et deux pieds de profondeur suffira dans la plupart des cas pour un très gros tas de fumier. La rigole dont on a parlé précédemment n'est pas creusée dans le sol, elle est formée par une petite levée de terre qui règne tout autour de la plateforme en dehors de la rigole; elle est destinée à empêcher les eaux extérieures de venir laver le fumier. Cette levée doit être plate comme une plate-bande de jardin et haute de trois à quatre pouces dans son milieu; sa longueur doit être de trois à quatre pieds, afin que les voitures n'éprouvent aucune difficulté d'approcher ou de s'éloigner du tas de fumier. On la forme généralement avec des petits cailloux et de l'argile délayée. Sous nos climats, on préfère creuser la fosse à purin soit sous le tas ou au dehors, et il faut incliner le terrain vers elle. — (A suivre.)

L'agriculture, c'est le bétail.

Il ne faut pas craindre de pousser à la production du bétail, car le bétail augmente à un haut degré la fécondité du sol pour la production des céréales.

Les cultivateurs, pour la plupart, ne comprennent pas cela, et c'est tout simple: ils ont des animaux qui se vendent beaucoup au-dessous de la valeur des fourrages consommés; ils ne peuvent donc pas croire qu'ils ont intérêt à en augmenter le nombre. D'où cela vient-il? C'est qu'ils ne connaissent pas la conformation propre à chaque animal pour produire économiquement du travail, de la viande ou du lait: donnez-leur cette connaissance, et vous verrez bientôt le bétail prendre une valeur plus considérable.

Nous le disons avec regret, malheureusement ce sont ces cultivateurs qui s'obstinent à ne pas recevoir les journaux d'agriculture qui peuvent si bien les renseigner sur l'élevage du bétail et des soins à lui donner; car le *Journal d'agriculture illustré* et la *Gazette des Campagnes* publient souvent des articles sur ce sujet. L'obstination de grand nombre de culti-